

MICRO-ENTREPRENEUR : MODIFICATIONS REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (changement de nom et d'enseigne, nom commercial, activité)

➤ DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire P2 (Cerfa n° 11678*06) à fournir en 3 exemplaires originaux dans tous les cas.
- Si commerçant, Kbis de moins de 3 mois.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité.

1) CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE, DE NOM D'USAGE, DE NATURALISATION

➤ PIECES A FOURNIR

- Carte d'identité en cours de validité.
- Livret de famille.
- Acte de mariage, jugement de divorce.
- Déclaration de l'artisan commerçant marié sous le régime de la communauté ou pacsé (document à remplir et signer en 2 exemplaires accompagné d'un chèque de 8,03 € à l'ordre du Greffe (frais de dépôt d'acte).

Suite à une naturalisation : (en 2 exemplaires)

- Décret naturalisation.
- Copie carte d'identité en cours de validité.

Si activité ambulante : (voir marchand ambulant).

➤ FRAIS

- 35 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

2) CHANGEMENT OU SUPPRESSION D'ENSEIGNE, DECLARATION OU SUPPRESSION DU NOM COMMERCIAL

➤ FRAIS

- 35 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Si activité ambulante : voir marchand ambulant (autorisation emplacement).

3) ADJONCTION OU SUPPRESSION D'ACTIVITE

➤ PIECES A FOURNIR

- Si qualification obligatoire (voir qualification professionnelle) Justificatifs de qualification.

Si activité ambulante : voir marchand ambulant (autorisation emplacement).

➤ FRAIS

- 35 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr

MICRO-ENTREPRENEUR : MODIFICATIONS REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (transfert, conjoint collaborateur)

4) TRANSFERT D'ADRESSE

▾ PIÈCES A FOURNIR

Domiciliation

- Si locataire : copie de la quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise.
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et déclaration sur l'honneur d'autorisation de domiciliation.
- Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

Exercice de l'activité

- Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité.
- Si exercice de l'activité dans un local autre : autorisation de l'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto-verso).
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise.
- Si location-gérance : contrat de location (enregistré aux impôts) + JAL.

Si activité ambulante : voir marchand ambulant

▾ FRAIS

- 35 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- **Greffe : Attention, tarif différent en fonction de la formalité.**

5) MENTION DU CONJOINT COLLABORATEUR

- Acte naissance ou photocopie recto-verso de la carte d'identité du conjoint ou passeport.
- Acte mariage daté de moins de 3 mois.
- Attestation pour mention conjoint ou pacsé (originaux pour le greffe).
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec filiation.
- Contrat de Pacs.
- Copie du titre séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).

▾ FRAIS

- 35 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

6) SUPPRESSION DE LA MENTION DE CONJOINT COLLABORATEUR

▾ PIÈCES A FOURNIR

- Pouvoir.

▾ FRAIS

- 35 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr

MICRO-ENTREPRENEUR : MODIFICATIONS REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (établissement secondaire, insaisissabilité)

7) FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT

▾ PIECES A FOURNIR

- Si suppression de l'établissement aucune pièce
- Si vente ou location gérance prévoir 2 exemplaires de l'acte et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution).

▾ FRAIS

- 35 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Greffe : Attention, tarif différent en fonction de la formalité.

8) DECLARATION D'INSAISSABILITE

▾ PIECES A FOURNIR

- Déclaration du notaire (en 2 exemplaires).

▾ FRAIS

- 35 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Greffe : Attention, tarif différent en fonction de la formalité. (Chèque uniquement)

9) OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE AU REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (le principal hors département)

Concernant le Chef d'Entreprise (en 2 exemplaires)

- Copie recto-verso de la Carte d'Identité en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'espace économique européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin).

- ou Acte naissance (moins de 3 mois).
- ou Copie du passeport en cours de validité.
- ou Copie du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec filiation.

Concernant l'entreprise (en 2 exemplaires)

Domiciliation

- Si locataire : copie de la quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise.
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et déclaration sur l'honneur d'autorisation de domiciliation.
- Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

Exercice de l'activité

- Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité.
- Si exercice de l'activité dans un local autre : autorisation d'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto-verso).
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise.
- **K BIS de moins de 3 mois.**
- **DIP de moins de 3 mois.**
- Justificatifs de qualification.

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr

MICRO-ENTREPRENEUR : MODIFICATIONS REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (modification adresse par la mairie, établissement secondaire)

➤ FRAIS

- 35 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Greffe : Attention, tarif différent en fonction de la formalité.

10) MODIFICATION DU NOM DE LA RUE OU DU NUMERO DE LA RUE PAR LA MAIRIE

➤ PIECES A FOURNIR

- Arrêté municipal.

Si activité ambulante : voir marchand ambulant.

➤ FRAIS

- Gratuit pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

11) OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE AU REPERTOIRE DES METIERS ET REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Si création

➤ PIECES A FOURNIR

- Bail autorisant l'exercice de l'activité.
- Extrait K, si greffe différent

➤ FRAIS

- 35 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault.
- Greffe : Attention, tarif différent en fonction de la formalité.

Si achat de fonds ou location gérance ou donation

➤ PIECES A FOURNIR

- Acte d'achat ou acte de location gérance ou acte de donation.
- Journal d'Annonce Légale (ou attestation de parution).
- Extrait K, si greffe différent

➤ FRAIS

- 35 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Greffe : Attention, tarif différent en fonction de la formalité. (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

HÉRAULT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
154 rue Bernard Giraudeau
CS 59999
34187 MONTPELLIER Cedex 4

Tél. : 04 67 72 72 00